

**Enveloppe "Equipements locaux sur territoires carencés" - Sinistres - Enveloppe 20M€**

| Région               | Dépt | Commune | Porteur de projet | Intitulé du projet   | Coût Total  | Demande de subvention | Taux en % | Pratique Basket | Type d'équipement         | Fédérations concernées  | Utilisateurs    | Nature des travaux                          | Observations sinistre   | Observations DSJSCS  | Priorité FFBB | Avis CD |
|----------------------|------|---------|-------------------|--|-------------|-----------------------|-----------|-----------------|---------------------------|---|-----------------|---|---|--|---------------|---------|
| AUVERGNE-RHONE-ALPES | 43   | LANDOS  | Commune de Landos | Réhabilitation du gymnase et d'un boudrome suite à intempéries | 1 964 000 € | 293 718 €             | 16%       | 5x5             | Salle multisport Boudrome | Handball<br>Volley-Ball<br>Basket-Ball                                      | Ecoles et clubs | Réhabilitation complète suite à intempéries | Intempéries. Commune reconnue en état de catastrophe naturelle                        | Avis Favorable. Le 13 juin 2017 de violentes intempéries se sont abattues sur le bourg de Landos entraînant de lourds dégâts, rendant inutilisable le gymnase et le boudrome couvert. Cet équipement est indispensable au bon fonctionnement des activités sportives et associatives scolaires sur le territoire. Les travaux consistent en la réhabilitation du gymnase et du boudrome ainsi qu'une extension afin que la trentaine d'associations sportives et culturelles ainsi que les élèves des établissements scolaires retrouvent un lieu de pratique couvert. Landos est situé en altitude (1100m) où la période hivernale est longue |               |         |
| NOUVELLE-AQUITAINE   | 19   | NEUVIC  | Commune de Neuvic | Rénovation d'une salle omnisport                               | 475 000 €   | 142 500 €             | 30%       | 5x5             | Salle multisports         | BASKET +<br>BADMINTON +<br>FOOTBALL +<br>TIR A L'ARC +<br>TENNIS +<br>RUGBY | Tout public     | Rénovation                                  | arrêté du 17 septembre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle | PRIORITAIRE. Equipement reconnu comme sinistré par arrêté indispensable aux clubs et scolaires de ce territoire.   |               |         |